



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des retraités

Question écrite n° 55800

Texte de la question

M. Guy Lengagne souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la question des basses pensions de retraite. De nombreux retraités manifestent aujourd'hui leurs profondes indignations face à la dégradation des basses pensions et des réversions du régime général, lesquelles sont, par ailleurs, très nombreuses dans la région Nord - Pas-de-Calais. Ils évoquent, en outre, compte tenu de l'évolution du coût de la vie et de leurs pensions, entre 1990 et 1996, une perte de pouvoir d'achat de 8 %. Alors qu'en 1986 le minimum contributif était égal à 60 % du SMIC brut (4 128 en francs constant), ce dernier est égal à 3 301 francs aujourd'hui, d'où une dégradation très nette. Malgré l'augmentation de 2,2 % prévue au 1er janvier 2001, nombreux sont encore ceux qui, après une carrière complète au SMIC, perçoivent une retraite largement insuffisante pour pouvoir vivre décemment, après une vie d'activité. Enfin, après avoir fait des efforts significatifs depuis 1986 afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, de nombreux retraités et préretraités ne comprennent pas que les excédents actuels de celle-ci soient transférés au Fonds de réserve pour les retraites alors qu'ils pourraient servir à améliorer le niveau des pensions les plus basses. Il lui demande donc si le Gouvernement entend procéder prochainement à une revalorisation significative des basses pensions de sorte que celles-ci ne puissent être inférieures au niveau du SMIC.

Données clés

Auteur : [M. Guy Lengagne](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (5^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55800

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 décembre 2000, page 7266